

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 464

26 février 2013

SOMMAIRE

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg	22226	CREA Immo S.A.	22259
AlgoQuest System S.A.	22226	Cyrom Group S.A.	22259
ALL4ONE S.A.	22265	Daytona M.R.A. S.à r.l.	22261
Alta Energy Luxembourg S.à r.l.	22259	Deloitte Touche Tohmatsu	22260
Altisource Consulting S.à r.l.	22258	Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A.	22260
arsago PFST Vinora Affordable Housing S.C.A.	22258	Eperlan Participations S.A.	22237
Artemis Distribution Lux S.à r.l.	22258	G Advisors	22233
Artemis Distribution Lux S.à r.l.	22257	Lucagri Luxembourg S.à r.l.	22270
Artres	22264	Manchester Wind S.à r.l.	22237
Association Luxembourg-Pérou	22226	Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l.	22267
Aureus Assekuranz S.à r.l.	22227	NordicVenture Partner Investments S.à r.l.	22244
Aureus Capital S.a r.l.	22227	Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l.	22265
Avaalux Partners SC	22264	Orvieto S.A.	22227
Bay Views S.A.	22263	Orvieto S.A., SPF	22227
BC Tingsha S.à r.l.	22230	palero drei S.à r.l.	22239
Beales Sàrl	22264	Pittsburgh Glass Works S.à r.l.	22230
Bears & Sons S.A.	22262	P&P Invest S.A.	22272
Belval 09 Immo S.A.	22263	Prologis European Logistics Partners S.à r.l.	22244
Belval 9 S.A.	22233	Quatrix S.A.	22272
Bigg S.à r.l.	22263	Tomorrow's Technologies S.A.	22261
BI-Invest Compartment S. à r.l.	22261	USASF S.à r.l.	22239
Borvo Management S. à r.l.	22262		
Centurio Lux S.A.	22262		
Courax Development Holding S.A.	22260		

AlgoQuest System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 154.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013012674/11.

(130015162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 72.054.

Extrait du conseil d'administration du 15 décembre 2011

Il résulte des décisions adoptées par la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 15 décembre 2011 que:

- Monsieur Roland Weyland, Banque Centrale du Luxembourg, demeurant au 13, rue de Siegelsbach à L-5361 Schrassig a été coopté administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012672/15.

(130015021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Association Luxembourg-Pérou, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3393 Roedgen, 3, rue Aloyse Hentgen.
R.C.S. Luxembourg F 2.

Veillez trouver ci-après les modifications apportées à nos statuts suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 Juillet 2012 et validées par le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le 15. nov. 2012

1) Sous la rubrique Dénomination et Siège, art.2. l'adresse du siège social, sis à 75, Allée L. Goebel, L-1635 LUXEMBOURG a été changée en: 3,rue Aloyse Hentgen, L-3393 ROEDGEN

2) Sous la rubrique 2. Objets de l'association, l'article 3. point a. a été complété avec la phrase «ainsi que d'autres pays d'Amérique latine»

3) Sous la rubrique 2. Objets de l'association, dans l'article 3 point c., la mention «ou de l'Amérique Latine» a été remplacée par «y compris hors d'Amérique Latine»

Liste des articles modifiés (les modifications sont soulignées):

1. Dénomination et Siège

Art. 2. Le siège social se trouve dorénavant au 3, rue Aloyse Hentgen à L-3393 Roedgen.

2. Objets de l'association

Art. 3. L'ASSOCIATION LUXEMBOURG-PEROU a pour buts, dans l'intérêt de la paix, de l'amitié entre les peuples et de la réalisation de principes de coexistence pacifique:

a. d'aider les familles et enfants du Pérou, ainsi que d'autres pays d'Amérique latine, par le biais de donations et parrainages, voire d'autres actions de bienfaisance de tous genres susceptibles de contribuer à l'essor général;

b. de favoriser et de soutenir le développement des relations entre la population du Luxembourg et du Pérou par le biais de conférences, voyages, expositions et autres activités culturelles et sportives;

c. de donner des informations et conseils aux personnes intéressées par une adoption et de servir d'intermédiaire pour l'adoption d'enfants mineurs péruviens ou issus de tout autre pays y compris hors d'Amérique Latine, conformément à la loi du 31 janvier 1998 portant agrément des services d'adoption et définition des obligations leur incombant.

Référence de publication: 2013012689/28.

(130014968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Aureus Assekuranz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.650,00.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 160.313.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Gérant en date du 18 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 96, rue de Grünewald, L-1912 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013012690/13.

(130015149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Aureus Capital S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 170.996.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Gérant en date du 18 janvier 2013 que:

- Le siège social est fixé au 96, rue de Grünewald, L-1912 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013012691/14.

(130015157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Orvieto S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Orvieto S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.188.

—
L'an deux mil douze, le vingtième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORVIETO S. A., avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 109188, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1153 du 5 novembre 2005 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisiana PEDONE, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société de Participations Financières (SOPARFI) mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, et ceci avec effet à la date du présent acte notarié.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. D'une façon

générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

3) Modification subséquente de l'article 17 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

4) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF».

5) Changement de la dénomination de la Société en "ORVIETO S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

6) Augmentation du capital social de la Société de son montant de EUR 31.000 au montant de EUR 231.000 par l'émission de 2.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, intégralement libérées;

7) Souscription des nouvelles actions par les 2 actionnaires actuels de la société proportionnellement à leur participation dans la Société; - Libération intégrale en espèces.

8) Suppression des dispositions relatives au capital autorisé, celui-ci n'étant plus en vigueur.

9) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

10) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 310 (trois cent dix) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une Société de Participations Financières (SOPARFI) en celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, et ceci avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

Troisième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF.

Quatrième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 5 des statuts de la Société dont la teneur de ce nouveau paragraphe est la suivante:

Art. 5. Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en ORVIETO S.A., SPF.

A la suite de la résolution ci-dessus et la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination ORVIETO S.A., SPF (la «Société»).

Sixième et Septième résolutions:

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 231.000 (deux cent trente et un mille euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par les deux actionnaires de la Société proportionnellement à leur participation dans la Société comme suit:

- Monsieur Athanasios KALPINIS, ici représenté par Madame Elisiana PEDONE, précitée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire 1.400 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 140.000; et

- Madame Thomais Maria FLERIANOU, ici représentée par Madame Elisiana PEDONE, précitée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant qui déclare souscrire 600 actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à EUR 60.000.

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant d'EUR 200.000 (deux cent mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Huitième et Neuvième résolutions:

L'assemblée constatant que le capital autorisé n'est plus en vigueur et en conséquence des résolutions qui précèdent, elle décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,-) représenté deux mille trois cent dix (2.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700).

DONT ACTE, fait et passé à Seningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61832. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009599/135.

(130010652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pittsburgh Glass Works S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013012455/12.

(130014255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

BC Tingsha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.215,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.707.

In the year two thousand and twelve, the fourteenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BC Tingsha S.A.R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.707 and having a share capital of EUR 23,215.- (the Company), incorporated on October 7, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2186 of November 9, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on October 17, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 124 of January 16, 2012.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360 as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BC Tingsha SARL, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.707 et disposant d'un capital social de EUR 23,215,- (la Société), constituée le 7 octobre 2009, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°- 2186 le 9 novembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 17 octobre 2011, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-124 le 16 janvier 2012.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P. une société en commandite constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caïmans sous le numéro 20360, représentée par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., une société en commandite, constituée et régie selon les lois des Iles Caimans, dont le siège social est établi au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caimans, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite des Iles Caimans sous le numéro B 20360, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Estimation des frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17309. Reçu douze euros 12,00 €. Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009143/150.

(130010386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Belval 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 132.639.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenu en date du 18 janvier 2013 que:

Démission d'administrateurs:

Démission de Monsieur Tom Lahure, demeurant à L-4967 Clemency, 12B, rue de la Chapelle, de sa fonction d'administrateur.

Nomination d'administrateurs:

Nomination de Monsieur Jean-Marc Kieffer, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen, comme administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Nomination de Monsieur Daniel Hein, demeurant à F-57480 Kirsch-les-Sierck, 21, rue de Verdun, comme administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Nomination d'un administrateur-délégué:

Nomination de Monsieur Jean-Marc Kieffer, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen, comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013012755/21.

(130015665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

G Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1345 Luxembourg, 31, rue Frantz Clement.
R.C.S. Luxembourg B 174.371.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Claes Johan Gustaf GEIJER, Director, born in Hedvig Eleonora, Stockholm (Sweden), on 15th of June 1957, with professional address in L-1345 Luxembourg, 31, rue Frantz Clement,

here represented by Mrs Anne LAUER, notary clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 21st December 2012.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacity, have drawn up the following articles of a private limited company to be incorporated.

Art. 1. A private limited company (société à responsabilité limitée) is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "G Advisors".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's purpose is to provide advisory and consultancy services to companies and institutions in and outside Luxembourg.

The company may contract secured or unsecured loans, or act as a guarantor for other persons or legal entities such as companies.

The company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one thousand two hundred fifty (1.250) corporate units with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owners to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the members' general meeting or of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have under their sole signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole member or, if there are several members, by two members acting under their joint signature.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2013.

Subscription and Liberation

The twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units have been entirely subscribed by the sole member.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 980.- Euro.

Resolutions of the shareholders

The Shareholders, represented as above-mentioned, representing the whole corporate capital, passed the following resolutions:

1. The Shareholders decide to appoint as sole manager for an undetermined period of the Company:

Mr Claes Johan Gustaf GEIJER, Direktor, born in Hedvig Eleonora, Stockholm (Sweden), on 15th of June 1957, with professional address in L-1345 Luxembourg, 31, rue Frantz Clement,

2. The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

3. The company's registered office is located at L-1345 Luxembourg, 31, rue Frantz Clement.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, den

Vor uns Maitre Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Claes Johan Gustaf GEIJER, Direktor, geboren in Hedvig Eleonora, Stockholm (Schweden), am 15. Juni 1957, beruflich wohnhaft in L-1345 Luxembourg, 31, rue Frantz Clement,

andurch vertreten durch Dame Anne LAUER, Notarschreiberin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben am 21. Dezember 2012.

Welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparsent, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die der nachstehenden Satzung, sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „G Advisors“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Gesellschaftszweck ist die wirtschaftliche Beratung von Gesellschaften und Institutionen in und außerhalb Luxemburg.

Die Gesellschaft kann gesicherte und ungesicherte Darlehen aufnehmen und Bürgschaften für andere natürliche oder juristische Personen leisten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle sonstigen wirtschaftlichen, industriellen, und finanziellen Tätigkeiten sowie Tätigkeiten in Bezug sowohl auf bewegliches als auch auf unbewegliches Vermögen durchführen, die mit dem Gesellschaftszweck in unmittelbarem oder mittelbarem Zusammenhang stehen oder die sie zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks für sachdienlich hält.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500.-€), eingeteilt in eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Anteile zu je hundert Euro (100.-€).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift von jeweils einem Geschäftsführer.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch einen, oder im Falle wo mehrere Gesellschafter am Gesellschaftskapital beteiligt sind, von zwei Gesellschaftern gemeinsam geführt werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat so viel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Falls, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Kapitalzeichnung

Sämtliche Anteile wurden vollständig von dem vorgenannten Gesellschafter einbezahlt und gezeichnet

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von 12.500.-€ (zwölftausend fünf hundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 980.-EUR.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der alleinige Gesellschafter beschließt als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer: Herrn Claes Johan Gustaf GEIJER, Direktor, geboren in Hedvig Eleonora, Stockholm (Schweden), am 15. Juni 1957, beruflich wohnhaft in L-1345 Luxemburg, 31, rue Frantz Clement,
2. Der alleinige Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse bestimmen und sie abberufen.
3. Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1345 Luxemburg, 31, rue Frantz Clement.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, hat derselbe mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: LAUER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2013. Relation: LAC/2012/62904. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009359/195.

(130011015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Manchester Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.964.

Les statuts coordonnés au 11 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013012371/11.

(130014458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Eperlan Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.316.

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de la société anonyme EPERLAN PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 15, Boulevard Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 96.316, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 30 septembre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1183 du 11 novembre 2003 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 24 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nora Kacem, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg, qui exercera également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame María José Torrecilla, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L -2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille Euros (EUR 9.000) afin de porter son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune à quarante mille euros (EUR 40.000) par émission de 90 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune ayant les mêmes droit et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par l'actionnaire unique de la Société et paiement d'une prime d'émission de EUR 12.791.000 par conversion d'une créance certaine liquide et exigible en sa faveur et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 12.800.000.

3. Suppression de toute disposition relative au capital autorisé qui est arrivé à échéance et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée à savoir 310 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de neuf mille Euros (EUR 9.000) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, au montant de quarante mille Euros (EUR 40.000) par émission de quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droit et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'Associé Unique de la Société représenté par Madame María José Torrecilla, précitée en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé comme indiqué ci-avant a déclaré souscrire les quatre-vingt-dix (90) actions nouvelles et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission, par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible au profit de l'Associé Unique et à l'encontre de la Société d'un montant total de douze millions huit cent mille EUR 12.800.000 qui est affecté de la manière suivante:

- neuf mille Euros (EUR 9.000) au compte de capital social de la Société; et
- douze millions sept cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 12.791.000) au compte prime d'émission de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par BDO Audit, Cabinet de révision agréé, représenté par Daniel Croisé, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, RCS Luxembourg B 147.570, en date du 19 décembre 2012 suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 12.800.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et constatant que les dispositions relatives au capital autorisé ne sont plus en vigueur, l'Assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000) représenté par QUATRE CENT (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 5.300.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nora Kacem, Maria Jose Torrecilla, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2012. LAC / 2012 / 61437. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009295/97.

(130010747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

palero drei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 170.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012665/11.

(130015242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

USASF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 174.230.

—
STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société USA Synthetic Fuel Corporation, ayant son siège social à 312 Walnut Street, Suite 1600 Cincinnati OH 45202 (U.S.A.),

ici dûment représentée par Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de USASF S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société USA Synthetic Fuel Corporation, pré-désignée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Ont été appelés aux fonctions de gérants:

- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privé, né à Baile Atha Cliath (Dublin), Irlande, le 28 décembre 1966, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

et sont investis des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve.

On the twentieth day of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company USA Synthetic Fuel Corporation, having its registered office at 312 Walnut Street, Suite 1600 Cincinnati OH 45202 (United States of America),

here duly represented by Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The company shall take the name of USASF S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2012.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company USA Synthetic Fuel Corporation, prenamed, and fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

22244

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowners took the following resolutions:

1.- The following have been appointed as Managers:

- Mrs. Noeleen GOES-FARRELL, private employee, born at Baile Atha Cliath (Dublin), Ireland, on the 28th December 1966, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, born at Villers-Semeuse (France), on the 2nd of April 1973, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

and they are vested with the broadest powers to commit the company.

2.- The registered office is established at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Christian BÜHLMANN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2013. Relation GRE/2013/44. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008225/259.

(130008593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

NordicVenture Partner Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.987.

—
EXTRAIT

AMICORP Luxembourg S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a dénoncé le siège social avec effet au 27 décembre 2012 de la Société NordicVenture Partner Investments S.à r.l., enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144987, ayant jusqu'alors son siège au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

AMICORP Luxembourg S.A.

Représentée par Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013012430/16.

(130014000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Prologis European Logistics Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.332.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Prologis PELP SHC Limited on behalf of Prologis PELP Holding LP, governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, United Kingdom, represented by Mr Diederik Wintershoven, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 11 December 2012.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation have been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

The Company will exist under the name of "PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l."

Art. 2. Registered Office.

2.1 The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2 The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

2.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

2.4 In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

3.2 The purpose of the Company shall further be to acquire, own, operate, manage, renovate, expand, finance and ultimately dispose directly or indirectly of industrial distribution properties in Europe (the "Business").

3.3 The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

3.4 The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.5 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

3.6 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into (i) seven thousand five hundred (7,500) A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) five thousand (5,000) B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 Additional classes of shares may be issued from time to time in accordance with article 7.

5.3 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

5.4 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares and Transfers of Securities.

6.1 Each Share is entitled to one vote.

6.2 Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

6.3 Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

6.4 When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its shares.

6.5 When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital. Additional provisions governing the transfer of shares may further be agreed from time to time amongst the Shareholders. The Company should not accept nor register any transfer made in breach of such additional provisions to the extent that such provision have been notified to or accepted by the Company.

6.6 The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7 The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

6.8 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers.

9.1 The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves (the "Manager(s)").

9.2 If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

9.3 If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

9.4 The Managers will be appointed by the Shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

9.5 The Board shall consist of a maximum of six Managers, all of whom shall be natural persons, and of whom at least a majority shall be resident in Luxembourg.

9.6 Each Shareholder shall notify the other Shareholder of the name, qualifications, experience, tax residence and intended date of appointment of each person it intends to propose as Manager. Such notice shall be given at least 10 Business Days prior to the intended date of nomination.

9.7 The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers.

10.1 The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

10.2 All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.

11.1 The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

11.2 The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager, if more than one Manager has been appointed.

11.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

11.4 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may be appointed as proxy for more than one Manager. In each case, a majority of Managers present at any meeting of the Board shall be Luxembourg tax resident, including where a proxy has been appointed.

11.5 Each Shareholder may nominate any other person to attend a Board meeting provided that such person shall attend as an observer and shall not be entitled to vote on any Board resolution at the meeting.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

12.1 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

12.2 The Chairman shall be a Prologis Manager for as long as Prologis is a Shareholder provided that the Chairman shall not be a United Kingdom tax resident. Board meetings shall be chaired by the Chairman and in circumstances where the Chairman is not present at a Board meeting, the Managers who are present may appoint any one of their number who is not a United Kingdom tax resident to act as Chairman for the purpose of the meeting.

12.3 The Board of Managers will meet upon call by the Chairman not less than twice a year.

12.4 Any Manager may convene a Board meeting at any time and as and when considered necessary by the Board. At least five Business Days' written notice shall be given to each of the Managers of all Board meetings, except where a majority of the Managers agree to a shorter notice period. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

12.5 All Board meetings shall be held in Luxembourg. Managers can be counted in the quorum and be entitled to vote at such meetings if they are participating by means of a telephone conference or any other communication equipment from a location outside of Luxembourg.

12.6 Each notice of a Board meeting shall:

12.6.1 specify a reasonably detailed agenda; and

12.6.2 be accompanied by any relevant papers.

12.7 At any meeting of the Board or of a duly appointed committee of the Board, each Manager present shall have one vote and decisions at Board meetings shall be taken by a simple majority of votes.

12.8 A written resolution signed by all of the Managers shall be as valid and effective as a resolution passed at a Board meeting.

12.9 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

12.10 Each Shareholder shall be entitled to send an observer to each Board meeting of the Company provided that such observer shall not be permitted to vote or to count towards the quorum at any meeting at which they are present.

Art. 13. Resolutions of the Managers.

13.1 The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

13.2 The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

13.3 Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any Manager if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. The Managers shall not be entitled to receive any remuneration by way of salary, commission, fees, expense or otherwise in relation to the performance of their duties as Managers.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s). In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.

16.1 No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

16.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

16.3 The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally

adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors.

17.1 Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

17.2 The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders.

18.1 The Shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

18.2 Any properly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting.

19.1 The annual general meeting of Shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held on the 2nd Wednesday of May at 11.00 a.m..

19.2 If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings.

20.1 If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

20.2 General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings.

21.1 Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a general meeting of Shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

21.2 The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

21.3 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation.

22.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

22.2 A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings.

23.1 Any general meeting of Shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of Shareholders.

23.2 The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a Secretary.

23.3 The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

23.4 The Chairman, the Secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote.

24.1 At any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

24.2 At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes.

25.1 The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

25.2 Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of Shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

27.2 The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

27.3 Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

27.4 The audited accounts of the Company are to be completed and approved by the Board and delivered to the Shareholders within three months of the end of each Accounting Period and quarterly financial statements are to be completed and approved by the Board and delivered to the Shareholders within 45 days of the end of the relevant Quarter.

Art. 28. Distribution of Profits.

28.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

28.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

28.3 Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 29. Dissolution, Liquidation.**

29.1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

29.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

29.3 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Prologis PELP SHC Limited on behalf of Prologis PELP Holding LP	EUR 12,500.-	7,500 A Shares 5,000 B Shares	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500 Shares	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First resolution

The general meeting of Shareholders resolved to establish the registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of Shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

(i) Alison Maurine Hill, born on 16 December 1965 in Ohio, U.S.A., with professional address at Pier 1, Bay 1. San Francisco, CA 94111 USA.

(ii) Peter Gerard Cassells, born on 25 June 1965 in Dublin, Ireland, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iii) Gerrit Jan Meerkerk, born on 7 June 1971 in Sliedrecht, The Netherlands, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third Resolution

The general meeting of Shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the first annual general meeting of Shareholders to be held in 2014:

KPMG Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.133.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Prologis PELP SHC Limited au nom de Prologis PELP Holding LP, régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni,

représentée par Monsieur Diederik Wintershoven, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «PROLOGIS EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.à r.l.»

Art. 2. Siège Social.

1

2

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

2.2 Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérant(s).

2.3 Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérant(s).

2.4 Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérant(s).

Art. 3. Objet.

3

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2 L'objectif de la société est d'acquérir, de posséder, de détenir, d'exploiter, de gérer, de rénover, d'agrandir, de financer et finalement de céder directement ou indirectement des propriétés de distribution industrielle en Europe («l'Activité»).

3.3 La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

3.4 La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

3.5 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

3.6 D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associé(s), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Art. 5. Capital Émis.

5

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en sept mille cinq cents (7.500) parts sociales A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, et cinq mille (5.000) parts sociales B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, qui sont entièrement libérées.

5.2 Des autres classes d'actions pourront être émises à un moment ou à un autre conformément à l'article 7.

5.3 Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

5.4 En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

6

6.1 Chaque part sociale donne droit à une voix.

6.2 Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

6.3 Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

6.4 Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

6.5 Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social. Des dispositions complémentaires régissant le transfert des parts sociales pourront en plus être convenues à un moment ou à un autre entre les associés. La Société ne devra pas accepter, ou enregistrer une cession faite en violation de ces dispositions complémentaires dans la mesure où ces dispositions ont été notifiées ou acceptées par la Société.

6.6 La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

6.8 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants.

7

8

9

9.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

9.2 Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

9.3 Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

9.4 Les Gérants seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

9.5 Le Conseil sera composé au maximum de six (6) Gérants, qui devront tous être des personnes physiques, dont la moitié au moins devront être résident au Luxembourg,

9.6 Chaque associé devra notifier à l'autre associé le nom, les qualifications, l'expérience, la résidence fiscale et la date à laquelle il a l'intention de le proposer comme Gérant. Cette notification devra être donnée au moins dix jours ouvrables avant la date prévue de sa proposition à la gérance.

9.7 Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants.

10

10.1 Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

10.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

11

11.1 Les Gérant(s) peut(vent) déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

11.2 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

11.3 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou la signature seule de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le(s) gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

11.4 Tout gérant pourra agir à tous les Conseils de Gérance en désignant un autre gérant par écrit en transmettant par tous moyens de communication un texte écrit. Tout Gérant pourra être nommé comme mandataire pour plus d'un Gérant. Dans chaque cas, une majorité de Gérants présent à l'assemblée générale devra être résident fiscal au Luxembourg, même dans le cas où un mandataire a été nommé.

11.5 Chaque associé pourra désigner une autre personne pour assister à un Conseil de Gérance à condition que cette personne assiste comme observateur et qu'elle ne soit pas autorisée à voter aux résolutions du Conseil de Gérance.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

12

12.1 Le Conseil de Gérance pourra nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra aussi nommer un Secrétaire, qui devra être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

12.2 Le Président devra être Gérant de Prologis aussi longtemps que Prologis est associé à condition que le Président ne soit pas un résident fiscal au Royaume-Uni. Les Conseils de Gérance devront être présidés par le Président et dans l'hypothèse où le Président n'est pas présent au Conseil de Gérance, les Gérants qui sont présents pourront nommer l'un d'entre eux, s'il n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni, comme Président pour le Conseil de Gérance.

12.3 Le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an.

12.4 Tout Gérant peut convoquer une réunion du Conseil de Gérance à tout moment et quand elle est jugée nécessaire par le Conseil. Un préavis d'au moins cinq jours ouvrables devra être respecté pour chaque gérant avant toute réunion du Conseil, sauf si la majorité des Gérants conviennent d'un délai plus court. Il est possible de renoncer à la convocation en obtenant le consentement de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions tenues aux heures et aux lieux spécifiés avec un délai préalablement adopté dans une résolution du Conseil de Gérance.

12.5 Tous les Conseils de Gérance devront se tenir au Luxembourg. Les Gérants pourront être comptés dans le quorum et être en droit de voter s'ils participent à ces réunions au moyen d'une conférence téléphonique ou de tout autre équipement de télécommunication à partir d'un autre endroit que le Luxembourg.

12.6 Chaque convocation du Conseil de Gérance devra spécifier:

12.6.1 -un ordre du jour convenablement détaillé; et

12.6.2 -accompagné des documents pertinents

12.7 Lors de toute réunion du Conseil ou d'un comité nommé par le Conseil, chaque Gérant disposera d'une voix et les décisions du Conseil de Gérance seront prises à une simple majorité des votes.

12.8 Une résolution écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et opérante qu'une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

12.9 Tout Gérant pourra agir à tous les Conseils de Gérance en désignant par écrit, par tous moyens de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme mandataire. Tout gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

12.10 Chaque associé aura le droit d'envoyer un observateur à chaque réunion du Conseil de la Société à condition que cet observateur ne soit pas autorisé à voter ou ne soit pas pris en compte dans le quorum des réunions où il est présent.

Art. 13. Résolutions des Gérants.

13

13.1 Les résolutions des Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

13.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

13.3 Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Les Gérants ne pourront pas recevoir une autre rémunération sous forme de salaire, commission, honoraires, dépense ou autres en relation avec l'exercice de leur fonction en tant que Gérant.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérant(s). Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.

14

15

16

16.1 Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

16.2 Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs fonctions.

16.3 La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires.

17

17.1 Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

17.2 Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés.

18

18.1 Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

18.2 Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.

19

19.1 L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

19.2 Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales.

20

20.1 Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par

tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

20.2 Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle des Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.

21

21.1 A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

21.2 La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

21.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation.

22

22.1 Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

22.2 Un associé peut désigner un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé par écrit par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit.

Art. 23. Procédure.

23

23.1 Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

23.2 Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un Secrétaire.

23.3 L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

23.4 Le Président, le Secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote.

24

24.1 Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

24.2 Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux.

25

25.1 Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

25.2 Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associé(s), ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par (2) deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.

26

27

27.1 A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

27.2 Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

27.3 Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

27.4 Les comptes audités de la Société doivent être complétés et approuvés par le Conseil et remis aux associés dans les trois (3) mois suivant la fin de chaque période comptable et les états financiers trimestriels doivent être complétés et approuvés par le Conseil et remis aux associés dans un délai de 45 jours suivant la fin du trimestre concerné.

Art. 28. Distribution des Bénéfices.

28

28.1 Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

28.2 Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

28.3 Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29

29.1 La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

29.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

29.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Prologis PELP SHC Limited au nom de Prologis PELP Holding LP . . .	EUR 12.500.-	7.500 A Shares 5.000 B Shares	EUR 12.500.-
Total:	EUR 12.500.-	12.500 Shares	EUR 12.500.-

Le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2013.

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 34-38 avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Alison Maurine Hill, née le 16 décembre 1965 en Ohio, Etats-Unis, avec pour adresse professionnelle Pier 1, Bay 1. San Francisco, CA 94111 USA.

(ii) Peter Gerard Cassells, né le 25 juin 1965 à Dublin, en Irlande, avec pour adresse professionnelle 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

(iii) Gerrit Jan Meerkerk, né le 7 juin 1971 à Sliedrecht, Pays-Bas, avec pour adresse professionnelle 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et à décider de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2014:

KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège sociale au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.133.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Wintershoven, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1687. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009655/686.

(130010225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Artemis Distribution Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 16.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.351.

*—
Extrait des contrats de cession de parts de la Société*

En vertu de l'acte de transfert des parts prenant effet à partir de 11 décembre 2012, toutes les 16.500 parts sociales de la Société, détenues par TA XI, LP ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801 ont été transférées à TA Investment Holdings S.à r.l. ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012688/15.

(130015432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Artemis Distribution Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 16.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.351.

—
Extrait des contrats de cession de parts de la Société

En vertu de l'acte de transfert des parts prenant effet à partir de 15 novembre 2012, toutes les 16.500 parts sociales de la Société, détenues par Artemis Distribution Partners Canada L.P., ayant son siège social à 30th Floor, 360 Main Street, Winnipeg, MB R3C4G1, Canada ont été transférées à TA XI, LP ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012687/15.

(130014930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

arsago PFST Vinora Affordable Housing S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.546.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Es erhellt aus einer Urkunde mit Datum vom 31. Dezember 2012 von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, einregistriert in Luxemburg Actes Civiles., den 8. Januar 2013, LAC/2013/998,

dass die Gesellschaft „arsago PFST Vinora Affordable Housing S.C.A.“ (in Liquidation), mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue JF Kennedy, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 161.546, gegründet durch den Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Juni 2011, im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations unter der Nummer 2010 vom 31. August 2011 veröffentlicht;

dass die Gesellschaft in freiwillige Liquidation gesetzt wurde gemäß einer Urkunde am 21. November 2012 durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung seiner momentan abwesenden Kollegin Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, welche Verwahrer der Urkunde bleibt, die noch nicht im Luxemburger Amtsblatt Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde;

dass die Gesellschaft hat aufgehört zu bestehen.

Die Bücher und Akten der aufgelösten Gesellschaft werden für eine Mindestdauer von 5 (fünf) Jahren ab dem Zeitpunkt des Abschlusses der Liquidation bei TMF Luxembourg S.A., 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, aufbewahrt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012662/24.

(130015330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Altisource Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.345.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013012680/12.

(130014845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 18.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.009.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Alta Energy Canada Partnership, doit se lire comme suit:

- 500, Dallas Street, Suite 2930, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique

De plus, l'adresse professionnelle du gérant A de la Société, Monsieur Joseph Greenberg, doit également se lire comme suit:

- 500, Dallas Street, Suite 2930, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013012678/19.

(130015421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

CREA Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 152.969.

Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der CREA Immo S.A. am Montag, 21.01.2013

Crea Immo S.A.-B 152969

100% des Kapitals sind anwesend

Beginn: 09:45 Uhr

Top1. Wechsel des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Es wird einstimmig beschlossen, dass mit sofortiger Wirkung Herr Thomas Johannes, wohnhaft in D- 66780 Rehlingen - Siersburg, Im Brühl 6b, geb. am 06.02.1963, Comptable, als Verwaltungsratsvorsitzender aus o.g. Gesellschaft ausscheidet.

Top 2. Neue Verwaltungsratsvorsitzende.

Als neue Verwaltungsratsvorsitzende wird Frau Yvonne Johannes, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Am Jungenwald 56, geb. am 25.02.1988 in Merzig ernannt.

Top 3. Weitere Beschlüsse wurden durch die Verwaltungsratsvorsitzende nicht getroffen.

Die neue Verwaltungsratsvorsitzende beendet die außerordentliche Hauptversammlung um 10:00 Uhr.

Stadtbredimus, den 24.01.2013.

Thomas Johannes / Yvonne Johannes

Comptable / Verwaltungsratsvorsitzende

Référence de publication: 2013012845/23.

(130015373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Cyrom Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.166.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013012848/13.

(130015047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Courax Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.518.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 18 janvier 2013 que:

1. La démission de Monsieur Evgenii IZOTOV, Administrateur de catégorie A de la Société a été acceptée et ce avec effet au 18 janvier 2013.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Madame Natalia KAZENNOVA, Administrateur de classe A;
- Monsieur Alexander ZERNIUKOV, Administrateur de classe B; et
- Monsieur Victor PROSHIN, Administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012844/19.

(130014907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Entreprise de Constructions HUSTING & REISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Eil.

R.C.S. Luxembourg B 94.336.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Redange-sur-Attert extraordinairement en date du 13 décembre 2012 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs suivants:

Madame Liane SCHLEICH-REISER, administrateur et administrateur-délégué, née le 18.01.1969 à Luxembourg (L), demeurant à L - 8509 Redange-sur-Attert, 15, Rue d'Eil

Madame Félicie REISER-HUSTING, administrateur, née le 26.06.1935 à Noerdange (L), demeurant à L - 8509 Redange-sur-Attert, 13, Rue d'Eil

Monsieur Guy SCHLEICH, administrateur, née le 08.06.1963 à Luxembourg (L), demeurant à L - 8509 Redange-sur-Attert, 15, Rue d'Eil

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera également à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013012895/22.

(130014992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire, tenue le 28 décembre 2012, que:

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise agréé, H.R.T. Révision S.A., RCS B 51238, dont le siège social est établi à L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, afin de réaliser le contrôle légal des comptes annuels et consolidés de la Société arrêtés au 31 mai 2013, jusqu'à l'Assemblée devant statuer sur ces comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012876/16.

(130015016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Daytona M.R.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012874/10.

(130015313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Tomorrow's Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 91.975.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 novembre 2012 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Laurent VERDINI, de Monsieur Alain VERDINI et de Monsieur Alain NANI de leur poste d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission de la société Europe Fiduciaire (Luxembourg) SA de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

Monsieur Sébastien DOUCET, né le 11 décembre 1980 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F - 54720 Lexy, 12, rue du Commandant Spicq

Madame Christine DOUCET, née le 23 janvier 1959 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F - 54430 Rehon, 9, rue Remy de Angélis

Madame Elodie DOUCET, née le 24 juillet 1983 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F - 54720 Chenières, 2Bis, rue du Grimont

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur ainsi que de l'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Luc DOUCET, né le 18 novembre 1956 à Louguyon (France), demeurant à F - 54430 Rehon, 9, rue Remy de Angélis.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société Fidu-Concept Sarl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38136. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013007366/28.

(130007524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

BI-Invest Compartment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.120.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son gérant:

- Monsieur John Mowinkel, gérant, a désormais pour adresse professionnelle le 375 Park Avenue, Suite 1502, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013012756/15.

(130014974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Bears & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 54.468.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 novembre 2012

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat Ott&Co S.A., représentée par son représentant légal, M Jean-François OTT, directeur de sociétés avec pour adresse professionnelle, 25 rue Balzac F-75406 Paris, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B46918, en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat Mme Corinne OTT, domiciliée au 12, rue Windsor, F-92200 Neuilly-sur-Seine, en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de M. Jean-François Ott en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de M. Jean-François, directeur de sociétés, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats de HRT Révision S.A ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de M. Jean-François Ott avec adresse professionnelle 25, rue Balzac F-75406 Paris, en tant qu'administrateur délégué jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013012752/29.

(130015613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Borvo Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.424.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012768/10.

(130014828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Centurio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.062.

—
Par résolutions prises en date du 8 janvier 2013 les actionnaires ont pris la décision d'accepter de la démission de Georg Gmeineder, avec adresse au 3, Hochlandstrasse, 82481 Mittenwald, Allemagne de son mandat de Verwaltungsratsmitglied, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012781/12.

(130015252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Bay Views S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.739.

—
Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises à Luxembourg en date du 18 janvier 2013

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises en date du 18 janvier 2013, que:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2168 Luxembourg 127, Rue de Mühlenbach à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

2. L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Thierry TRIBOULOT, Monsieur Christian BÜHLMANN, Monsieur Alexandre TASKIRAN et Madame Andrea DENNIS de leurs mandats d'administrateurs, avec effet immédiat.

3. L'assemblée accepte la démission de la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

4. L'assemblée décide de nommer les trois personnes suivantes en qualité d'Administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34 A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Charles GISCARD D'ESTAING, directeur de société, né le 20 octobre 1957 à Paris, demeurant à CH-1208 Genève, 4 route de Malagnou.

- Monsieur Pavel KOSOLOBOV, Investisseur, né le 30 décembre 1964 dans la Région de Moscou, demeurant à CH-1820 Montreux, 33, Avenue du Casino.

5. L'assemblée décide de nommer la société Concilium S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 161.634, à la fonction de Commissaire aux comptes, avec effet au immédiat, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

BAY VIEWS S.A.

Référence de publication: 2013012750/30.

(130014946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Bigg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.379.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013012736/12.

(130014692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Belval 09 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.360.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenu en date du 18 janvier 2013 que:

Démission d'administrateurs:

Démission de Monsieur Nico Rollinger, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, de sa fonction d'administrateur de groupe A.

Démission de Monsieur Serge Rollinger, demeurant à L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre, de sa fonction d'administrateur de groupe A.

Nomination d'administrateurs:

Nomination de Monsieur Jean-Marc Kieffer, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen, comme administrateur de groupe A jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Nomination de Monsieur Daniel Hein, demeurant à F-57480 Kirsch-les-Sierck, 21, rue de Verdun, comme administrateur de groupe A jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Démission de l'administrateur-délégué:

Démission de Monsieur Serge Rollinger, demeurant à L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre, de sa fonction d'administrateur-délégué.

Nomination d'un administrateur-délégué:

Nomination de Monsieur Jean-Marc Kieffer, demeurant à L-8028 Strassen, 1, rue Mathias Goergen, comme administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013012735/26.

(130014838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Beales Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 173.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013012733/11.

(130015643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Avaalux Partners SC, Société Civile.

Capital social: EUR 29.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg E 4.904.

Cession de parts sociales

En date du 15 janvier 2013, la société anonyme CAMELIA PROPERTIES SA, ayant son siège social 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B172301 a cédé une part sociale à Madame Nicole STETTLER, née le 25 février 1969, à Reinach BL (Suisse) demeurant Listdreef 6 B- 2900 Schoten (Belgique).

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société civile est la suivante:

CAMELIA PROPERTIES SA,	99 parts sociales
Madame Nicole STETTLER	1 part sociale
	<u>100 parts sociales</u>

Référence de publication: 2013012692/17.

(130015137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Artres, Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 111.098.

L'Assemblée prend note de la décision de démissionner:

des deux administrateurs,

Monsieur Dieter Kundler et

Monsieur Philippe Clesse

Du commissaire aux comptes:

La société Dana Seervices sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013012723/14.

(130014745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

ALL4ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 167.060.

Nous vous prions de bien vouloir noter la démission, en date du 21 décembre 2012, des mandats d'administrateurs:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979, à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir noter la démission, en date du 21 décembre 2012, de son mandat de Commissaire aux comptes:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALL4ONE S.A.

Référence de publication: 2013012713/18.

(130015327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 769.406,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 97.937.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of January
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (the "Notary").

There appeared:

The Northern Trust Scottish Limited Partnership, a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, UK, and registered with the Scottish Trade Register under number SL005107 (the "Sole Shareholder") currently holding all of the twenty thousand three hundred (20,300) issued units of the Company,

here represented by Ms Flora Gibert-Mailliet, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, as its proxy by virtue of a proxy given under private seal on 21 December 2012.

The proxy form is signed "ne varietur" by the proxy of the Sole Shareholder and the Notary.

I. The "Company" is Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated by a notarial deed drawn up by the Notary on 24 November 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 178 page 8513 dated 12 February 2004 (the "Articles") having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97937. The Articles have been amended for the last time by a deed of the Notary drawn up on 29 August 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 September 2012 number 2433 page 116756.

II. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

III. The agenda is as follows:

1. To cancel the nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) of each unit representing the unit capital of the Company;
2. To convert the share capital from US Dollars to Euros at the exchange rate for US Dollars to Euros to be determined as of the date of the conversion;
3. To consequently amend article 5 of the articles of association to reflect the changes in the unit capital;
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the current nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-) of each unit representing the unit capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the unit capital of the Company from US Dollars to Euros such conversion being effected at EUR 1.- = USD 1.3192, being the exchange rate as of 31 December 2012.

Further to such conversion, the unit capital is fixed at seven hundred sixty-nine thousand four hundred and six Euros (EUR 769,406.-) represented by the existing twenty thousand three hundred (20,300) units without indication of nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at seven hundred sixty-nine thousand four hundred and six Euros (EUR 769,406.-) represented by twenty thousand three hundred S (20,300) units without indication of nominal value."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros.

Prevailing version

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le deux janvier,

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (le "Notaire").

A comparu:

The Northern Trust Scottish Limited Partnership, une limited partnership constituée en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège social situé au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, UK, et immatriculée auprès du Registre de Commerce écossais sous le numéro SL005107 (l'"Associé Unique") détenant actuellement toutes les vingt mille trois cents (20.300) parts sociales émises de la Société,

ici représenté par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 décembre 2012.

Ladite procuration est paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire.

I. La "Société" est Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par un acte notarié du Notaire en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 178, page 8513 du 12 février 2004 (les "Statuts"), ayant son siège social situé au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97937. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du Notaire daté du 29 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 septembre 2012, numéro 2433, page 116756.

II. L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Annuler la valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) de chaque part sociale représentant le capital social de la Société;

2. Convertir le capital social de dollars américains en euros au taux de change dollar américain/euro tel que déterminé le jour de la conversion;

3. Modifier en conséquence l'article 5 des statuts afin de refléter les changements dans le capital social;

4. Divers.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2:

22267

Première résolution

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale actuelle de cinquante dollars américains (USD 50,-) de chaque part sociale représentant le capital social de la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de dollars américains en euros, cette conversion étant effectuée au taux de 1,- EUR = 1,3192 USD, à savoir le taux de change au 31 Décembre 2012.

Suite à cette conversion, le capital social est fixé à sept cent soixante-neuf mille quatre cent six euros (EUR 769.406,-) représenté par les vingt mille trois cents (20.300) parts sociales existantes sans indication de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-neuf mille quatre cent six euros (EUR 769.406,-) représenté par vingt mille trois cents (20.300) parts sociales sans indication de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille euros.

Version prépondérante

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/831. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013008766/117.

(130009963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg) S.à r.l., an unlimited company having a share capital established under the laws of Ireland, subject by analogy to the legal and regulatory provisions applicable to the Luxembourg société en nom collectif, if, and to the extent, applicable, having its place of management and control (siège de l'administration centrale) at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169886, here represented by Nuala DOYLE, lawyer, professionally residing in Howald, by virtue of a proxy given on 10 December 2012.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following:

A) The prenamed entity holds the entire share capital of Morgan Stanley Luxembourg Equity S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 132,117,400.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121918 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 22 November 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 500 of 31 March April 2007; the articles of incorporation (statuts) of the Company were amended for the last time pursuant a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 10 December 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 333 of 18 February 2011.

B) The agenda of the present meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and fifty Euros (EUR 142,859,550.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and thirty-two million one hundred and seventeen thousand four hundred Euros (EUR 132,117,400.-) to two hundred and seventy-four million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 274,976,950.-) by the issue of two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety one (2,857,191) new shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of thirty nine Euro (EUR 39.-).

2. Subscription of the new shares by Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

3. To amend the articles of incorporation of the Company to reflect items 1. and 2. above.

After this had been set forth, the appearing party, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record that it has adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and fifty Euros (EUR 142,859,550.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and thirty-two million one hundred and seventeen thousand four hundred Euros (EUR 132,117,400.-) to two hundred and seventy-four million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 274,976,950.-) by the issue of two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety one (2,857,191) new shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of thirty nine Euros (EUR 39.-).

Subscription

Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg) S.à r.l., aforementioned, represented by Nuala DOYLE hereby declares to contribute to the Company the amount of one hundred forty two million, eight hundred fifty thousand five hundred and fifty euro Euro (EUR 142,859,550.-) and to subscribe for two million eight hundred fifty seven thousand one hundred and ninety one (2,857,191) new shares, each with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-).

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-nine thousand five hundred and eighty-nine Euros (EUR 142,859,589.-) is now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting of shareholders of the Company unanimously decides to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase such that it shall now read as follows:

" **Art. 7.** The issued share capital is set at two hundred and seventy-four million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 274,976,950.-) divided into five million four hundred and ninety-nine thousand five hundred and thirty nine (5,499,539) shares having a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each. The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

In addition to the share capital, issue premium has been paid in an aggregate amount of one billion one hundred and eleven million eight hundred and eleven thousand and fifty Euros (EUR 1,111,811,050.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at seven thousand euro (EUR 7.000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder, signed together with the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg), une société à responsabilité illimitée ayant un capital social (unlimited company having a share capital) constituée en vertu des lois de l'Irlande, soumise par analogie, aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés en nom collectif luxembourgeoises, si et dans la mesure applicable, ayant

son siège de l'administration centrale à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169886, ici représentée par Nuala DOYLE, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2012

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) L'entité pré-nommé détient la totalité du capital social de de Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 132.117.400,- EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121918 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, en date du 26 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 500 de 31 mars 2007; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire demeurant à Luxembourg, le 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 de 18 février 2011.

B) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent quarante-deux millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante euros (142.859.550,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-deux millions cent dix-sept mille quatre cents euros (EUR 132.117.400,-) à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent cinquante euros (EUR 274.976.950,-) par l'émission de deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-onze (2,857,191) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente-neuf euros (EUR 39,-).

2. Souscription des parts sociales nouvelles par Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg).

3. Modification des statuts de la Société afin de refléter les points 1. et 2. ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, la comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent quarante-deux millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante euros (142.859.550,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent trente-deux millions cent dix-sept mille quatre cents euros (EUR 132.117.400,-) à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent cinquante euros (EUR 274.976.950,-) par l'émission de deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-onze (2,857,191) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de trente-neuf euros (EUR 39,-).

Souscription

Morgan Stanley Corporate Holdings (Luxembourg) S.à r.l., susmentionnée, représentée par Nuala DOYLE déclare par la présente contribuer à la Société un montant de cent quarante-deux millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 142,859,550,-) et de souscrire à deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-onze (2,857,191) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR).

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cent quarante-deux millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (EUR 142.859.589,-) est maintenant disponible à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés de la Société décide à l'unanimité de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus tel qu'il se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixe à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize mille neuf cent cinquante euros (EUR 274.976.950,-) divisé en cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent trente-neuf (5.499.539) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune. Le capital émis de la société peut être augmenté ou diminué en respectant les dispositions légales luxembourgeoises.

En plus du capital social, la prime d'émission d'un montant total d'un milliard cent onze millions huit cent onze mille cinquante euros (1.111.811.050,- EUR) ont été payées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17192. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008738/149.

(130009264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Lucagri Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.904.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

«Monsieur Luc GRIMOND», dirigeant d'entreprises, demeurant ICON34#03, 10 Gopeng Street-Singapour 078878 Singapour;

ici représenté par Monsieur Anthony Graca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Singapour en date du 20 décembre 2012; et,

«Madame Caroline ZAHLAN», dirigeant d'entreprises, demeurant 6, rue Joseph Barra, F-75006 Paris, France,

ici représenté par Monsieur Anthony Graca, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Paris en date du 20 décembre 2012.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (ci-après les «Associés») de la Société à responsabilité limitée «Lucagri Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés_ Luxembourg, sous section B numéro 143904, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 191 du 28 janvier 2009; et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de six millions cent soixante et onze mille sept cents euros (EUR 6.171.700,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions deux cent quatre-vingt dix sept mille neuf cents euros (EUR 10.297.900,-) à seize millions quatre cent soixante neuf mille six cents euros (EUR 16.469.600,-) par l'émission de soixante et un mille sept cent dix sept (61.717) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Monsieur Luc GRIMOND, préqualifié (ci-après l'«Apporteur»), représenté par Monsieur Anthony Graca, préqualifié, a déclaré souscrire les soixante et un mille sept cent dix sept (61.717) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par deux (2) apports en nature d'un montant total de six millions cent soixante et onze mille sept cents euros (EUR 6.171.700,-) consistant en:

- cinq cent trente neuf (539) parts sociales d'une valeur nominale de trente huit mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 38.580,-) représentant vingt virgule quatre-vingt seize pourcent (20,96%) des actions de la société SA SOCIETE DE PARTICIPATIONS HOTELIERES BERCY «SPHB», une société anonyme de droit français au capital de trente-huit mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 38.580,-), ayant son siège social au 58, Quai de la Rapée, F-75012 Paris, France, imma-

tricolée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 296 484 (ci-après l'«Apport 1») pour un montant de quatre millions trois cent un mille deux cents euros (EUR 4.301.200,-) correspondant à la souscription et à la libération de quarante-trois mille douze (43.012) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Preuve de l'existence de l'apport 1

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un certificat émis par le gérant de la société SA SOCIETE DE PARTICIPATIONS HOTELIERES BERCY «SPHB et attestant le nombre actuel d'actions apportées, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

- deux cent quatre-vingt treize (293) actions représentant six virgule soixante-six pourcent (6,66%) des actions de la société SA SAINT JAMES ET ALBANY, une société anonyme de droit français au capital de soixante six-mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 66.880,-), ayant son siège social au 202 Rue de Rivoli, F-75001 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 315 629 683 (ci-après l'«Apport 2») pour un montant d'un million huit cent soixante-dix mille cinq cents euros (EUR 1.870.500,-) correspondant à la souscription et à la libération de dix huit mille sept cent cinq (18.705) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Preuve de l'existence de l'apport 2

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un certificat émis par le(s) gérant(s) de la société SA SAINT JAMES ET ALBANY et attestant le nombre actuel d'actions apportées, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Les Associés déclarent que l'Apport 1 et l'Apport 2 existent réellement et que leur valeur est au moins égale à l'augmentation de capital, soit six millions cent soixante et onze mille sept cents euros (EUR 6.171.700,-) dont quatre millions trois cent un mille deux cents euros (EUR 4.301.200,-) pour l'Apport 1 et million huit cent soixante-dix mille cinq cents euros (EUR 1.870.500,-) pour l'Apport 2.

Concernant les Apports 1 et 2 précédemment mentionnés, l'Apporteur, représenté tel qu'indiqué précédemment, déclare qu'(que):

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir le Grand-Duché de Luxembourg et la France, aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize millions quatre cent soixante neuf mille six cents euros (EUR 16.469.600,-) représenté par cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt seize (164.696) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société s'élève à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.GRACA, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/111. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013008726/88.

(130009913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Quatrix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 140.881.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GBEL Sprl, ayant son siège social 15, rue des Fidèles, UCCLES, B-1180 Bruxelles, représentée par Mr. Laurent Barnich, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société QUATRIX S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.881 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2134 du 3 septembre 2008;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par mille (1.000) actions de valeur nominale 31,- Euro, chacune entièrement libérée;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- Prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. il a été procédé à l'annulation des actions de la Société;

IX. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: LAC/2013/272. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009662/46.

(130010858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

P&P Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.782.

Par la présente, nous vous informons que nous résilions, avec effet au 1^{er} janvier 2013, le contrat de domiciliation signé entre parties.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Maître Andreas KOMNINOS.

Référence de publication: 2013014089/9.

(130015678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.
